

CERTIFICAT QUALIBAT



NUMÉRO E-E20876

VALABLE JUSQU'AU 19/09/2022

ÉDITÉ LE 03/06/2021

Fax: 04 74 93 29 62

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création: 01/04/1973 Raison sociale: SOCAF SAS

Forme juridique: SAS

DEPUIS LE 01/10/2012

Capital: 20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC VIENNE 433 556 891

Siret: 433 556 891 00011

Code NACE: 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 81 00492

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 46030278

Assurance Responsabilité Civile :

ALLIANZ IARD 46030278

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2021

SOCIETE CARRELAGES FAURE

34 RUE DE LA MALADIERE

38300 DOMARIN

Téléphone: 04 74 93 23 24

Portable :

Responsabilité légale :

FAURE FLORENT PRÉSIDENT / FAURE MICKAEL DIRECTEUR GENERAL

Site Internet :

E-mail: socaf.sas@orange.fr

Effectif moyen: 6 Tranche de classification: EFF2 Chiffre d'affaires H.T.: 1 300 809 Tranche de classification: CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6311	Carrelages, revêtements (Technicité courante)	6	06/06/2019
/	Nombre total de qualifications : 1		

^{*} ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.

Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Alain MAUGARD

SIGNATURE DU TITULAIRE AGENCE QUALIBAT

AGENCE DE GRENOBLE 8, RUE ETIENNE FOREST B.P. 298 38009 GRENOBLE CEDEX 01

Arlangard

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.